

# Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	<a href="#">2023/2166(DEC)</a>	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Décharge 2022: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)		
Sujet 8.70.03.12 Decharge 2022		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p><b>CONT</b> <a href="#">Contrôle budgétaire</a></p>	<p> <a href="#">SARVAMAA Petri</a></p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> <a href="#">RÓNAI Sándor</a></p> <p> <a href="#">MITUA Alin</a></p> <p> <a href="#">EICKHOUT Bas</a></p> <p> <a href="#">CZARNECKI Ryszard</a></p> <p> <a href="#">KUHS Joachim</a></p> <p> <a href="#">OMARJEE Younous</a></p>	14/06/2023
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p><b>EMPL</b> <a href="#">Emploi et affaires sociales</a></p>	<p> <a href="#">TOMC Romana</a></p>	18/07/2023
	DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la		

	commission		
04/03/2024	Vote en commission		
22/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A9-0115/2024</a>	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
11/04/2024	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0243/2024</a>	Résumé

### Informations techniques

Référence de procédure	2023/2166(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/12970

### Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2023)0391	28/06/2023	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0096/2023 <a href="#">JO C 000 27.10.2023, p. 0000</a>	26/10/2023	CofA	
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE753.535</a>	16/01/2024	EP	
Avis de la commission	<b>EMPL</b>	<a href="#">PE752.902</a>	05/02/2024	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE757.242</a>	09/02/2024	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06180/2024	12/03/2024	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A9-0115/2024</a>	22/03/2024	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0243/2024</a>	11/04/2024	EP	Résumé

## Décharge 2022: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2022.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2022 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 536 voix pour, 32 contre et 37 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales énoncées dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

### États financiers de l'agence

Le budget final de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2022 s'élevait à 16.405.100 EUR, soit une légère augmentation de 1,81% par rapport à 2021.

### Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2022 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'exercice en cours de 98,65%, soit une légère augmentation de 1,39% par rapport à 2021. Le taux d'exécution des crédits de paiement de l'exercice en cours s'est établi à 72,07%, soit une augmentation de 8,54% par rapport à 2021.

### Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel et les contrôles internes.

Il a notamment souligné que :

- le taux de mise en uvre par l'Agence de son programme de travail en 2022 était de 98% alors que l'objectif était de 90%;
- les recherches de l'Agence accordant une attention particulière à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les risques psychosociaux et la santé mentale ont été saluées;
- au 31 décembre 2022, le tableau des effectifs était pourvu à 97,5%, comme en 2021, avec 39 postes d'agents temporaires pourvus sur les 40 postes d'agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union;
- l'équilibre géographique doit être traité avec la plus haute priorité dans la procédure de recrutement;
- l'Agence a rédigé et finalisé la stratégie antifraude de l'Agence 2022-2026 en mettant l'accent sur la consolidation du cadre antifraude existant de l'Agence;
- en 2022, le service d'audit interne a conclu son audit sur les ressources humaines et l'éthique conformément au plan sans constatation critique et un certain nombre d'actions ont été convenues avec l'Agence pour améliorer encore ses domaines de ressources humaines et d'éthique.